

Chapitre III

IMMIGRÉS ET FOYERS

“NOUVELLE GÉNÉRATION” (1964-1970)

On ne peut traiter de la question des foyers de travailleurs immigrés : sans intégrer les aspects de la vie quotidienne et l'exploitation hors normes imposée aux travailleurs immigrés ; sans rappeler comment, au cours des années, les pouvoirs publics ont déterminé des modes de vie par un régime d'exception, de réglementations spécifiques, contraintes, menaces où l'arbitraire fait loi. Dans ces deux registres, il faut souligner comment la France a peu à peu fabriqué des exclus, c'est-à-dire une catégorie de gens décrétés inaptes à entrer normalement, au sens du droit commun, dans l'habitat, l'usine et la cité.

1. Les nouveaux flux migratoires et les travailleurs africains

Dès les années 1965-1970, l'immigration est perçue comme un phénomène structurel. Dans le chapitre I nous avons décrit l'évolution de ces flux en montrant le tassement de l'immigration en provenance des pays du Maghreb et l'apparition, voire l'accélération d'une migration de travailleurs en provenance des pays subsahariens. Ces derniers continuent à être situés au plus bas de l'échelle, que ce soit pour l'emploi, le logement ou la formation. Aussi est-il intéressant de percevoir leur vécu ainsi que celui des immigrés maghrébins quant à l'accueil qui leur est fait en France. Le tableau ci-dessous, dressé par J.-P. Butaud sur les difficultés rencontrées par chacun d'entre eux, en donne pour les années 1970-1972 un aperçu significatif¹ :

Problèmes	Sud-Sahara	Maghreb
De statut administratif	6%	2%
De travail	28%	11%
D'éloignement de la famille	44%	28%
D'éducation des enfants	11%	5%
D'adaptation en France	11%	4%
De racisme et d'ethnisme (sic)	13%	15%
De logement	27%	32%
Financiers	78%	27%
De santé	6%	5%

Quant aux accidents, de 1968 à 1970, 70,95 % des 4 025 silicosés graves, 94,4 % des maladies du ciment, 27,5 % de la totalité des

1. Cf. J.-P. Butaud, "Le logement des immigrés en France", in : *CNRO* (Caisse nationale des retraites ouvrières), numéro de décembre 1973.

accidents du travail atteignent les travailleurs immigrés. Les statistiques des années 1975, reprises dans le n° 275 d'*Économie et Humanisme*, précisent que les Maghrébins ont 1,85 fois plus d'accidents que les Français ; dans la chimie, ce nombre est de 2,02 ; enfin, dans l'industrie textile, il est de 4,35. Presque sur tous les tableaux les travailleurs immigrés sont perdants. Peut-être aurait-il fallu mettre en parallèle de ce constat les avantages et les gains des industries qui vont employer un plus grand nombre d'immigrés, notamment africains, que dans les années précédentes.

2. Les foyers "nouvelle génération" des années 70 : les foyers-hôtels

Modernisation en trompe-l'œil

Dans les années 1965-1970, malgré toutes les campagnes de presse et d'opinion, globalement la situation des immigrés vivant en famille ou non reste dramatique, notamment dans les 119 bidonvilles qui ne cessent de s'étendre en Île-de-France et dans les logements de fortune où s'entassent encore officiellement, selon l'INSEE, 312 000 personnes (le chiffre retenu par *Hommes et Migrations* est de 400 000). En 1971, le nombre de "lits" en foyers, à l'exclusion de ceux des petites entreprises ou des chantiers, est de 111 000, alors que les travailleurs maghrébins sont à eux seuls 600 000 et que l'on compte 240 000 immigrés isolés ; d'où suroccupation des foyers et longue attente pour l'obtention d'un "lit". Les autres, qui ne vivent pas en foyers, ne sont pas à meilleure enseigne. Beaucoup restent dans des baraquements improvisés ou en bidonvilles, et ce jusqu'à leur démolition ; d'autres vivent dans les hôtels meublés. Au moins peuvent-ils se considérer comme indépendants. Jusqu'en 1970, la majorité des foyers pour Africains continue de correspondre à des immeubles anciens rénovés, mais surtout à des entrepôts et usines désaffectés et bricolés en logements-dortoirs. En région parisienne et dans quelques grandes métropoles ou enclaves portuaires, ces foyers font figure de baraquements improvisés quasi sauvages comme ceux de Fos, Saint-Denis, Montreuil, Courbevoie, Genevilliers... C'est dans l'un de ces foyers qu'en 1970 un drame survient : cinq travailleurs maliens périssent carbonisés dans leur taudis, dans la nuit du 1er janvier. Comme le rappelle P. Weil, « ce drame fait découvrir à une société en pleine expansion une réalité sociale in-

soupçonnée, contradictoire avec l'image qu'elle a d'elle-même. Cet incendie (que dénoncent Rouge, Combat, L'Express...) apparaît comme un révélateur si puissant que le gouvernement décide de prendre en compte l'ensemble des problèmes de la politique de l'immigration. Jusqu'en 1972, Jacques Delors travaille à la mise en place d'un plan d'action complet. Rapport remis [à Matignon], aucune des mesures adoptées ne concernera le problème du logement. Sur ce chapitre, tous les projets de réforme ont rencontré l'opposition du CNPF et du ministère du Logement² ».

Foyer-hôtel ou foyer-caserne ?

Il faut attendre 1970 pour que le foyer traditionnel tende à se transformer en foyer-hôtel (on n'en est pas encore à la résidence sociale).

La SONACOTRA donne le ton ; elle est suivie de quelques associations marquantes. Les nouvelles implantations sont constituées de barres comme celles des cités de transit ; s'y entassent des groupes de 300 à 400 adultes répartis dans des chambres de 6 à 9 m², toutes alignées sur de longs et étroits couloirs qui rappellent les ensembles hospitaliers, voire cellulaires de la même époque. Le GISTI parle de « système foyers [qui] dans sa forme et son fonctionnement perpétue un mode d'habitat dépassé, plus proche des casernes ouvrières du XIX^e siècle que du cadre de vie d'une nation moderne³ ». Les couloirs découpent des unités de vie de 20 à 30 "lits" donnant sur des espaces semi-collectifs : coin-cuisine, restauration, douches, sanitaires. En rez-de-chaussée, mais le plus souvent en sous-sol, des espaces collectifs sont aménagés : bar, salle de télévision, salles de cours pour l'alphabétisation. Les salles de prière ne sont installées que plus tardivement. Le progrès de cette conception de foyer-hôtel est réel si on la compare aux foyers-taudis existants ou aux baraquements encore trop souvent en usage pour les Africains de l'Ouest. Existente alors des parcelles d'intimité, le chauffage est assuré, l'humidité combattue, le surpeuplement quelque peu évité, certaines formes de vie collective sont possibles sous réserve d'accord préalable de la direction. Tous ces éléments apparaissent comme un plus inestima-

2. Cf. P. WEIL, *La France et ses étrangers*, op. cit., pp. 106-107.

3. Cf. GISTI-CIEMI [Centre d'information et d'études sur les migrations internationales], *Note sur le logement-foyer*, 1982.

ble, mais un plus qui se paye par une hausse constante des redevances (voir en annexe IV comment s'établit une redevance).

Cela dit, ces tentatives de renouvellement des foyers vont vite être mises à mal dans la mesure où elles s'imbriquent dans une logique d'État de mise à l'écart, de contrôle, de relégation et d'alourdissement inadmissible des redevances. De plus, souvent situés en zones défavorisées, les foyers offrent un cadre de vie des plus rudimentaires qui ne va pas tarder à se dégrader totalement. La cohabitation avec les populations souvent déracinées des grands ensembles de banlieue ne va pas de soi, les problèmes sociaux s'accumulent ; souvent les immigrés des foyers servent de boucs émissaires aux inconséquences d'un véritable aménagement urbain toujours différé. Les notions de "seuil de tolérance", d'"équilibre de peuplement" apparaissent alors ; elles sont unilatéralement utilisées pour exclure encore plus les immigrés.

Des foyers "hors territoire"

Ces foyers s'établissent en majorité sur des zones d'extraterritorialité, là où le foncier est au prix le plus bas. Ils sont donc construits en marge des villes, sur des territoires inaccessibles, sans aucune recherche de continuité entre le bâti et l'espace environnant, en bordure de voies de chemin de fer, sous des lignes électriques à haute tension, au bord d'autoroutes, du périphérique de Paris, d'entrepôts... Ils relèguent leurs occupants à une vie semi-autarcique. L'installation de petits commerces et de divers services entièrement pris en charge par les résidents, la pratique de petits métiers artisanaux, la solidarité et le partage de la nourriture en sont renforcés. Cette autarcie profite au développement de modestes ateliers artisanaux, de cuisines collectives, de fêtes et de rencontres entre gens de même origine, transformant certains foyers en véritables maisons populaires spontanées, loin de tout voisinage que les rumeurs de la fête pourraient déranger.

Toutes ces nouvelles formes d'adaptation sont traduites, dans la conclusion du rapport Cuq, en termes d'enfermement communautaire, de non-droit : le foyer a « *maintenu dans un isolement identitaire et culturel ses bénéficiaires, au premier chef les Africains issus du Sahel* ».

Enfin ces foyers, par leurs structures, l'aménagement de leur bâti et leurs règlements, permettent le contrôle autoritaire et unilatéral

de la direction, d'une direction qui agit le plus souvent seule, et n'admet aucune appropriation des lieux, aucune relation avec l'extérieur, aucune initiative des occupants ; ceux-là ne sont pas des locataires, ils ne sont que des résidents dits provisoires, n'ayant de ce fait ni droit de participation aux décisions les concernant, ni droit de regard sur la gestion de leurs biens (via la redevance et leur participation financière forcée au FAS). Le directeur est le maître absolu. Le règlement intérieur unilatéralement décidé par la SONACOTRA, avant 1976, en témoigne :

« Les résidents peuvent recevoir des visites dans les salles d'accueil de l'établissement après en avoir informé le directeur. Avec l'autorisation de celui-ci, les visiteurs peuvent être reçus dans l'appartement ou dans les chambres qu'ils devront quitter au plus tard à 22 heures. Pour s'assurer que les dispositions de ces articles [du règlement] sont respectées, le directeur a le droit d'accéder aux chambres de 8 heures à 22 heures, mais, sauf nécessité de service, en présence de l'occupant de la chambre. En cas d'urgence ou d'infraction grave, il peut intervenir dans une chambre à tout moment (art. 8). En cas d'admission clandestine ou de trouble de l'ordre dans le foyer, l'exclusion (par ordre du directeur) pourra être immédiate ».

Et comme, pour diminuer les coûts de revient, les propriétaires des foyers n'ont guère songé à assurer l'insonorisation, c'est un calme carcéral qui est requis de l'occupant, de nuit comme de jour.

« Les résidents sont tenus de ne pas troubler le repos des autres entre 22 heures et 6 heures ; de même ils doivent respecter le sommeil de ceux qui, travaillant de nuit, dorment dans la journée (art. 2) ».

Ce faisant, des hommes adultes sont dépossédés de leur histoire, sont interdits de relations familiales et amoureuses et réduits à n'être que de petits soldats de l'économie française. Comme le résume le sociologue A. Sayad à propos des immigrés maghrébins, *« les foyers sont regardés comme le lieu de dissolution des communautés et des familles algériennes »*. Il en est tout autrement dans les foyers à prédominance noire-africaine où le confinement entraîne plutôt un resserrement de la structure communautaire.

À cette époque, avant les grands bouleversements des années 1975-1980, le directeur est le seul maître des lieux et des personnes. À la SONACOTRA et dans les foyers patronaux, les résidents sont traités comme des mineurs, voire des révoltés ou des délin-

quants en puissance. Dans les foyers humanistes, ils sont plutôt regardés comme de bons enfants, un peu immatures, à qui l'encadrement réglementaire et paternaliste ne peut que faire du bien. La réglementation des foyers tend à les considérer comme lourdement handicapés parce que immigrés. La référence au bon fonctionnement est constante ; elle cautionne l'activité réglementaire, en facilite son déploiement, recouvrant toutes les interventions des résidents constamment tenus en laisse. La délation est courante et sollicitée. « *L'enrégimentement et la surveillance des immigrés sont poussés jusqu'à un point si caricatural à la MTE [Maison du travailleur étranger, type patronal, Lyon] qu'un rapport mensuel et confidentiel est demandé au gérant ; celui-ci doit noter tout ce qui aura pu être enregistré, notamment dans les distributions de tracts "et décrire" l'état d'esprit des usagers ; les renseignements ne doivent pas être demandés directement mais recueillis incidemment au cours du mois, à l'occasion de contacts journaliers, de conversations d'ordre général, et peut-être auprès de certains sujets pouvant être considérés comme des informateurs sérieux⁴ ».*

3. Exploitation, seul terme générique pour la vie des travailleurs immigrés

Exploitation dans les usines et sur les chantiers

Le fait migratoire chaotique en dépit des régulations de l'ONI⁵ puis, à partir de 1966, de la DPM, n'est pas sans rappeler les rapports coloniaux d'avant-guerre. Dans les pays devenus indépendants, les habitants restent des colonisés. La métropole exerce plus qu'avant son exploitation par gouvernants locaux interposés. Les entreprises françaises en profitent amplement : les machines tournent à plein rendement tandis que les travailleurs immigrés peinent dur pour retirer ce qu'ils imaginent être leur pactole, c'est-à-dire un salaire minimum gagné dans des conditions de pénibilité et avec des taux horaires souvent invraisemblables.

4. Cf. GISTI-CIEMI, *Note sur le logement-foyer*, op. cit., p. 10.

5. En 1970, sur 174 243 immigrés entrés et recensés en France, moins d'un tiers sont entrés par la voie officielle de l'ONI. Éviter l'ONI, c'était se rendre plus dépendant d'un employeur qui n'était tenu par aucune des obligations faites à qui embauchait un immigré via l'ONI. À cette époque, ces clandestins, une fois au travail, sont facilement régularisés par l'ONI, tout au moins jusqu'à la promulgation des lois-circulaires Bonnet.

Kilouli [que rencontre un membre du COPAF, à la Grande-Borne, en 1969], vingt-quatre ans, est du chantier villes nouvelles de la Grande-Borne (Bouygues, Île-de-France). Il vit dans une baraque de chantier et pose les longues et lourdes pierres qui font les bordures de trottoir. Il vit, dans un Algeco bricolé, avec quatorze autres immigrés. Il travaille, en été, soixante-douze heures par semaine.

De 1968 à 1974, Diallo travaille en continu. Moyenne : quarante-deux heures par semaine. Sept postes du matin – trois jours de repos ; sept postes de nuit – deux jours de repos ; sept postes de l'après-midi – deux jours de repos. Un seul dimanche de repos par mois. Lever 4 heures du matin ; retour 14 heures. Quand il est d'après-midi, il a déjà mangé quand les copains viennent ; quand il est de nuit, tout est à l'envers. Quand il est de repos, les autres sont au travail. Son horloge "physique" intérieure est dérégulée ; il revient "crevé", indifférent à tout. Socialement mort.

À la Sollac (sidérurgie), six mille personnes majoritairement immigrées subissent ce régime. Du côté direction, c'est l'euphorie : la marche forcée produit trois millions de tonnes de tôle par an ; les hauts fourneaux, la verrerie, la cokerie tournent vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

En 1983, dans les mines de charbon du Nord, 47 % du personnel du fond, et les trois quarts des ouvriers réellement employés au front de taille sont des Marocains. On y compte une moyenne de 700 silicosés nouveaux par an.

Exploitation des "clandestins"

Un résident de foyer, M. Montaga Bathily, interviewé par le COPAF, exprime bien ce type d'exploitation⁶ :

Montaga Bathily : Au travail, on fait la connaissance du rapport entre l'ouvrier et le patron. Qui est l'immigré ? C'est là [sur le lieu de travail] qu'on le sent vraiment, l'immigré. Sa faiblesse, le manque d'alphabétisation et l'exploitation qui s'en suit. C'est à partir de là qu'on peut essayer d'aller fonder [quelque chose] ; en tout cas, les deux entreprises dans lesquelles j'ai travaillé m'ont beaucoup influencé parce que partout où je suis passé, je n'ai vu qu'injustices et indifférence.

Par exemple, dans les Yvelines, nous étions dans une fonderie, les gens des environs étaient contre, car la fonderie dégageait des fumées toxiques.

6. Montaga Bathily interviewé par COPAF, mai 1997. Cf. annexe III.

Nous on vivait dans cette fumée-là. Vu que les gens étaient contre, le patron disait qu'il fallait fermer la porte de l'usine et rester dans la fumée. J'étais le premier à ne pas accepter la situation et à dire aux autres aussi de ne pas l'accepter, parce que nous étions en train de bousiller notre santé de façon volontaire. Comment un patron peut vous forcer à vous tuer vous-même ? Tout cela parce que laisser les portes ouvertes, ça signifiait que le vent pouvait envoyer la fumée vers le petit village qui était à côté. Pour que cela ne puisse pas se produire, il fallait rester là. Mais cela était invivable et impensable.

COPAF : Il n'y avait que des travailleurs immigrés qui travaillaient dans la fonderie ?

Montaga Bathily : Oui, que des travailleurs immigrés clandestins. Il y avait vingt-trois personnes. Il y avait une chaîne : ceux qui travaillaient le matin, ceux qui travaillaient le soir et ceux qui travaillaient la nuit. Tous se trouvaient complètement intoxiqués mais le patron disait : le matin, vous prenez un litre de lait, cela n'est pas un problème. Cela m'a beaucoup marqué, je me suis dit : « *C'est urgent, on ne peut pas accepter des choses pareilles* ». J'ai demandé aux gens de réagir, de changer leur quotidien. Premièrement la toxicité des fumées, deuxièmement pas une douche pour se laver. L'usine était dans un bois, donc isolée de partout, un petit chemin nous amenait à Saint-Arnoult, la ville la plus proche. Si vous sortiez de là, personne ne vous connaissait, vous étiez comme perdu, on ne voyait que la cheminée qui dépassait au-dessus du bois. Tout cela se passait dans le silence, personne n'était au courant.

COPAF : Comment le patron faisait-il pour embaucher des gens ?

Montaga Bathily : Il travaillait à Paris avant. La délocalisation a fait qu'il est allé s'installer là-bas, car ces fumées ne pouvaient se faire à Paris. Quand l'usine se trouvait à Paris, il avait déjà ses premiers salariés. Quand il est parti, il a emmené ceux-là et c'est grâce à ces gens-là qu'il trouvait le nombre de travailleurs. Il recrutait des clandestins directement dans les foyers. Et ça lui rapportait, car il savait que les clandestins ne pouvaient pas manifester, qu'ils ne pouvaient pas faire grève, c'était donc un bon investissement.

COPAF : Et au niveau des salaires ?

Montaga Bathily : Au niveau des salaires, c'était ce que recommandait l'Administration à l'époque. Nous n'étions liés à aucune convention.

COPAF : Quelles étaient les conditions de logement et de travail à la fonderie ?

Montaga Bathily : Il faut voir où on habitait, nous vivions dans des conditions effroyables. C'était un water qui faisait douches et toilettes. Je me suis dit c'est inadmissible, et que nous devrions alerter les syndicats pour nous aider. Mais les gens n'ont pas accepté ; une partie qui disait : « *Je suis venu pour travailler, je ne veux pas me mêler de problème syndical* ». Seulement une fois excédés, ils sont venus me dire qu'ils étaient d'accord pour le syndicat. Moi j'étais en CDD [contrat à durée déterminée], et dès qu'on a commencé des démarches au niveau du syndicat, et que mon contrat a été terminé on m'a dit : « *Monsieur, on n'a plus besoin de vous !* » J'étais très mal vu. J'ai quitté la fonderie comme ça.

COPAF : Ensuite vous avez travaillé à Rungis ?

Montaga Bathily : Quand je suis revenu à Paris, j'ai commencé à travailler à Rungis, et c'était pire que la fonderie. Parce que j'ai travaillé sur la décharge. Pour des raisons de contrat de travail, j'ai pris le premier emploi

que je trouvais. Tous les petits commerçants, les grandes surfaces, allaient vider leurs déchets là-bas, les fruits pourris, tout ce qui concernait l'alimentation. Avant d'aller charger aux Halles de Rungis, il fallait qu'ils vident leurs camions. Nous étions chargés de trier les cageots. Et ces cageots c'était la plus grande pourriture. Parce qu'il y en avait qui jetaient des tomates pourries sur nous. Et toi tu n'as pas le droit de réagir parce que c'est un client. Il n'y avait pas de toilettes, pas de douches, rien. Quand on avait fini, il y avait une simple fontaine où il fallait faire la queue pour se laver les mains. Entrer dans le bus comme ça, c'est humiliant.

Moi je dis : « *Ça c'est impossible. Vous achetez votre bleu de travail, votre ciré, vos chaussures de sécurité, on ne peut pas accepter des choses pareilles aujourd'hui... Il faut essayer de voir ce qu'on peut faire, vous avez le droit de vous battre* ». Ils ont dit : « *Oui, il faudra changer ça !* » Mais c'est là que j'ai eu des problèmes. En essayant de guider les gens, de leur dire : « *Vous avez un droit, vous avez touché le cœur du patron* ». Ce qui l'intéressait, c'était de fermer la gueule aux ouvriers.

Le premier mois que j'y étais, je faisais semblant de ne pas parler français. Les immigrés qui parlaient français étaient mal vus. J'avais un cousin qui faisait la traduction, il était un interprète entre moi et le patron pendant six mois. Je n'osais pas parler français. J'ai fait ces six mois sans parler le français. Le patron donnait des directives à mon cousin qui me transmettait en langue soninké. Le jour où nous avons fait grève pour une augmentation, le patron est venu, il a dit : « *Pourquoi vous avez fait grève ?* » J'ai dit : « *Ce n'est pas normal* ». La première impression, il est resté figé, il m'a regardé pendant une minute. Pour lui, mon frère avait fait une trahison, le fait d'avoir emmené un intellectuel chez lui était une trahison. Il m'a dit : « *Mais tu parles le français ? - Oui, je le parle. - Mais, pourquoi tu ne me l'as pas dit ?* » Je lui ai dit : « *Je ne pouvais pas, mais maintenant, après six mois, j'ai des droits* ». Ça ne lui a pas plu et il est parti.

Ce problème de grève, il ne s'attendait pas que quelqu'un mène les autres à la grève. Nous avons dit qu'il était inhumain de mettre quelqu'un à la décharge comme ça, de faire n'importe quoi le soir, de ne pouvoir se laver que les pieds et la figure. Il dit : « *Qu'est-ce que vous voulez ?* » Nous on a dit que nous voulions des douches et des toilettes. Il fallait quelque chose pour donner un visage humain à ce travail. Ça a été une bagarre pendant des années. Et c'est là que j'ai commencé à militer. J'ai fait les démarches auprès des syndicats et de l'inspecteur du travail, ce qui fait que le patron s'est fait aligner. Le Code du travail définissait les choses. Donc il était obligé de définir les choses.

Discrimination : l'arbitraire fait loi

Quand on sait « *que la France est l'une des sociétés les plus inégalitaires parmi les nations riches*⁷ », l'habitude de l'illicite devient si courante que personne ne s'étonne plus que les tra-

7. J. Labbens, *Sociologie de la pauvreté*, Éd. Gallimard, 1987, p. 60.

vailleurs immigrés n'aient qu'un statut de seconde zone. Leurs droits existent en théorie : autorisés à travailler, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune discrimination ; cependant, les secteurs de la fonction publique leur sont interdits. On les retrouve au bas de l'échelle avec des salaires le plus souvent minorés ; statistiquement ils sont victimes de la majorité des accidents du travail ; et ils n'ont le droit à la vie syndicale que depuis 1972. S'ils ont famille et enfants restés au pays d'origine, ce qui est majoritairement le cas, on leur ponctionne pourtant des sommes considérables sur leurs ayants droit en termes d'allocations familiales, de Sécurité sociale, de bourses scolaires... Et le rapport Cuq ira même jusqu'à leur reprocher d'envoyer la plus grande partie de leur salaire pour aider les leurs restés au pays.

Les syndicats, les partis politiques de gauche et nombre d'associations (MRAP, GISTI, FASTI [Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés], LDH [Ligue des droits de l'Homme]) ne requièrent encore que fort timidement l'égalité des droits entre travailleurs français et travailleurs immigrés. En fait, à cette époque, cette demande est à peine esquissée. Il y a plutôt consensus autour du fait que les immigrés sont de passage, travailleurs provisoires, et qu'il n'est donc pas anormal qu'ils aient des logements de transit.

En attendant, c'est dans tous les secteurs de la vie qu'État, patrons et gestionnaires multiplient les discriminations :

- conditions restrictives à l'emploi et renouvellement parcimonieux et discriminatoire des cartes de travail ;
- dispositions aléatoires du droit au séjour, limitation du regroupement familial ;
- impossibilité pour les "célibataires" d'accéder au logement social HLM, quasi-impossibilité pour les familles de se loger ailleurs que dans les bidonvilles, les cités de transit, les petits logements insalubres ;
- dérives administratives dans l'application des droits sociaux des travailleurs immigrés : pensions, FNS (Fonds national de solidarité), prestations aux étrangers handicapés ;
- restrictions financières et réorientations des décisions de financement du FAS non négociées.

Nous sommes loin des droits civiques comme le droit de vote à l'échelon local, la représentation effective, la liberté de circulation, etc. Ces procédures restrictives cumulées aboutissent finalement à l'enfermement dans des lieux de non-droit, sur des sites d'extraterritorialité, avec des réglementations abusives.

L'exclusion et l'enfermement des marginaux (étrangers, fous, pauvres...) ont été relevés par maints historiens⁸ comme participant d'une longue tradition française, dont F.-J. Guillaud se fait le spécialiste, vers 1750 : « *Pour subjuguier le populaire, il faut diviser et commander ; pour prévenir le crime, l'œil du magistrat doit être partout. Ce qui peut s'obtenir par le quadrillage systématique de la ville [Paris] en vingt quartiers, de vingt sections, de vingt maisons numérotées rue par rue, chaque étage désigné par un chiffre, chaque logement par une lettre ; commissaires, inspecteurs et syndics qui sont les hommes de base du système de surveillance assurent le contrôle de l'ensemble* ».

Il y a peu de choses à ajouter pour comprendre que, parmi les pays d'Europe, la France soit, au xxe siècle, le seul pays (exception faite de l'ex-Allemagne de l'Est) qui ait songé à parquer les travailleurs immigrés dans ce qu'elle a appelé des foyers. La circulaire Fontanet donne une justification claire de cette mise à l'écart quand elle lie le logement au contrat de travail ; réglementairement, le foyer devient l'annexe du chantier ou de l'usine, non de la cité, comme l'ont d'ailleurs relevé les graphistes des années 1968, Konk notamment¹⁰. L'essentiel n'est-il pas d'assurer le maintien et le contrôle dans la subordination des travailleurs immigrés ? Le foyer se révèle donc avant tout conçu comme dans une logique du moindre coût et du meilleur rendement de l'entreprise. Comme l'exprime un fonctionnaire : « *7 m² c'est peu, mais pour un travailleur, pour dormir, ça suffit* ». De plus, le foyer met ses hommes à portée de main du patron, il dissocie ses salariés du monde ouvrier organisé.

8. Cf. les ouvrages de M. Foucault, *Résumé des cours*, Éd. Gallimard, NRF, 1989 ; P. Pierrard, *La Vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Éd. Bloud et Gay, 1965.

9. Cf. D. Roche, *Le Peuple de Paris*, Éd. Aubier, 1981, p. 279-280. Pour une analyse plus approfondie, voir M. Foucault, *Surveiller et punir*, Éd. Gallimard, NRF.

10. Konk, premier et deuxième recueils, Éd. de l'Atelier, 1976.

Exploitation financière

Non seulement les immigrés ne coûtent pas cher, mais ils rapportent beaucoup. Les économies réalisées à leurs dépens dans le traitement de leurs allocations familiales ont souvent été citées comme relevant d'un détournement légal. Le tableau suivant en fournit les chiffres.

Montant des allocations familiales des travailleurs immigrés selon le lieu de résidence des enfants en 1982¹¹

	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant	5e enfant	6e enfant
France	rien	473,28	1 064,28	1 663,87	2 248,08	+ 591,60
Algérie	122,75	245,50	368,25	491,00	rien	rien
Mali	57,00	114,00	171,00	228,00	rien	rien
Maroc	91,00	182,00	273,00	364,00	rien	rien
Mauritanie	52,00	104,00	156,00	208,00	rien	rien
Sénégal	35,00	70,00	105,00	140,00	rien	rien

En 1980, cette ponction sur les allocations familiales de travailleurs immigrés représente plus de 600 millions de recettes pour l'État ; une partie seulement de ces sommes transite par le FAS pour le logement et l'action sociale en faveur des immigrés ; ces sommes sont en fait utilisées sans que les immigrés ou leurs associations représentatives aient, à cette époque, un droit de regard.

D'autres bénéfices substantiels ne sont pas comptabilisés comme la productivité immédiate, sans investissements préalables, des adultes qui viennent en France. Arrivés à l'âge adulte, les immigrés ne coûtent rien à la collectivité en frais d'éducation et plus largement en ce que les statisticiens appellent "les coûts de l'élevage". Or, en 1976 par exemple, on compte qu'un travailleur français de dix-huit ans, avant d'être productif, a coûté 200 000 F à la collectivité ; rien que pour les 500 000 travailleurs immigrés algériens recensés à cette même date, le bénéfice est considérable ; ces bénéfices accumulés par l'État pendant les Trente Glorieuses ne sont évidemment pas comptabilisés dans le rapport Cuq ni dans aucun des autres rapports.

De plus, comme au temps des allers-retours entre la France et les pays d'origine, possibles jusqu'en 1974, beaucoup d'immigrés retournent chez eux sans profiter des avantages sociaux pourtant

11. Rapport statistique. Centre de Sécurité sociale des travailleurs migrants, Paris, 1982.

acquis par leurs cotisations, le profit d'État n'est pas des moindres. Or, comme le notent à juste titre les syndicats :

- les immigrés payent les mêmes cotisations que tous les salariés ;
- pour un salarié immigré, les dépenses pour la maladie sont en moyenne de moitié inférieures à celles d'un salarié français ;
- depuis des années, les statistiques prouvent que les travailleurs immigrés subissent plus que les autres les accidents du travail ; ils sont touchés 2,4 fois plus que l'ensemble des autres travailleurs ; ce qui est moins rappelé, c'est que pour les travailleurs immigrés, les conséquences en sont plus lourdes ; ils sont en effet moins à même que les autres de suppléer aux pertes de leurs revenus car les structures de réadaptation professionnelle se révèlent le plus souvent inefficaces et inadaptées ;
- nombre d'immigrés vont finir leur vie dans leur pays d'origine ; or, la détérioration de leur capital santé se manifeste surtout à l'approche de l'âge de la retraite, sinon après ce retour au pays d'origine ; à ce moment, parce que réinstallés chez eux, ils ne perçoivent plus de remboursements pour soins ;
- enfin, 10 % seulement des immigrés bénéficient de la retraite. L'exemple le plus explicite est fourni par la caisse de retraite du bâtiment : 41 % sont des immigrés et il ne leur est versé que 9 % du total des pensions de retraite.

Le non-droit et les rentes de situation dont le rapport Cuq affuble les immigrés n'habilleraient-ils pas d'abord les caisses de l'État et de ses différentes administrations ?

En 1982, les ressources du FAS restent assurées à titre principal par à peu près 90 % des prestations sociales non versées aux familles restées au pays et par les remboursements de prêts et les avances du Fonds social européen. Le montant global s'élève à plus de un milliard de francs. Ces subventions vont pour 50 % au logement des isolés, 20 % à celui des familles et le reste à différentes actions de recherches sociologiques, de formation, d'information et de promotion sociale. Comme le rappelle, en octobre 1975, le rapporteur de la commission sociale de l'Assemblée Nationale, « *les réalisations concrètes [du FAS] sont loin de correspondre à l'ambition et à la générosité des propos* » ; on assiste de fait à une véritable pulvérisation, voire un détournement de l'argent du FAS en vue de couvrir des initiatives tous azimuts : émissions à France Inter, recherches et études

sociologiques dans le champ des migrations, subventions à l'Amicale des étrangers, dépendante de l'Éducation nationale, aides aux gestionnaires de foyer en vue de résorber leurs déficits¹². À la différence des années 50, les entreprises ne sont plus obligées de pourvoir au logement de leurs ouvriers immigrés ; Pompidou s'est opposé à une taxe pour le logement des travailleurs immigrés sous prétexte qu'ils constituent une population "nomade"¹³ ».

1968 ! Une révolte sans précédent parcourt les rangs de la jeunesse, surtout étudiante. Dans un climat social en déséquilibre, propice à la conflagration, les salariés – dont les immigrés – s'engouffrent dans la brèche ouverte. Les contestataires essaient de rejoindre les immigrés – considérés comme les victimes spectaculaires de la société d'opulence et de l'exploitation – sur leurs lieux de travail et dans ce qui est alors leur cadre de vie : cités de transit, bidonvilles et foyers.

À ce titre, de 1968 à 1972, on ne compte pas les grèves, les manifestations et les conflits fortement médiatisés, notamment dans les secteurs où les immigrés et les foyers sont particulièrement nombreux : Renault-Flins, Citroën, Chrysler... et conséquemment les villes de Poissy, Mantes-la-Jolie, les Mureaux, Meulan.

Sans reprendre ni historique ni analyse de cette période de 1968, soulignons trois données qui vont marquer les travailleurs immigrés des foyers :

— Ce sont des étudiants qui lancent le "mouvement de 68" contre les rigidités et les conservatismes de la société d'après-guerre. Nombre d'entre eux sont sensibilisés, voire fortement impliqués dans le soutien aux luttes de libération nationale d'Algérie, d'Amérique latine et du Viêt-nam. Leur contestation "internationale" et "tiers-mondiste" se prolonge par une mobilisation sur les problèmes des immigrés : logement (bidonvilles et foyers) et conditions de travail. La présence sur le terrain et l'établissement en usines¹⁴ de ces militants gauchistes vont faciliter l'éveil et la formation politique de leaders immigrés. Ces derniers sont aussi à l'époque

12. Cf. M.-T. Join-Lambert, *Politiques sociales*, Éd. Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 1994, p. 519. Voir aussi, à propos des foyers, M.-F. Moulin, *Machines à dormir*, Éd. Maspero « Cahiers libres », 1976, pp. 32-34.

13. Cf. P. WEIL, *La France et ses étrangers*, *op. cit.*, p. 104.

14. Cf. Robert Lehnard, *L'Établi*, Éd. de Minuit, 1978.

très impliqués par l'avenir de leur pays d'origine, pays du Maghreb et d'Afrique devenus indépendants, Palestine ou pays dans lesquels existent des mouvements de libération symboliquement présentés dans des figures mythiques (Mao, Nkhrumah, Lumumba, Mandela, Cabral...). Sans réfuter ces leaders et ces mouvements, avec et après mai 68, ces mêmes immigrés vont s'impliquer de plus en plus dans leurs problèmes de logement et de travail. Il faudra cependant quelques années avant que le terrain des luttes ne se déplace de la question des indépendances à celles de leur place et de leur avenir dans la société française.

— En 1968, au-delà de la revendication salariale, un nouveau concept revendicatif prend forme : celui du cadre de vie. S'il porte directement sur les conditions de travail (le refus du travail à la chaîne, la contestation des petits chefs...), il nourrit fortement les thèmes du "vivre au pays", du "vivre mieux", qui incluent un logement approprié et de nouveaux modes de consommation mais aussi le droit à la culture. Le journal *Le Monde* va même faire de la publicité pour doter de moniteurs bénévoles les foyers et les rassemblements d'immigrés¹⁵.

— Le lien volontariste — « Français, immigrés, même patron, même combat ! » — se concrétise dans des actions communes menées sur le terrain. Syndicats et partis de gauche¹⁶ apporteront plus tardivement et plus sectoriellement que les gauchistes leur quote-part à ce combat ; ils le porteront surtout sur le terrain de

15. De grandes campagnes d'alphabétisation s'organisent ; elles aboutissent en 1981 à des possibilités d'accéder à des stages de formation pris sur le temps de travail et en partie rétribués.

16. Les syndicats défendront plus facilement les droits salariaux des ouvriers immigrés ; leur action sera beaucoup moins évidente sur leurs lieux et conditions de logement, leur cadre de vie, leurs droits civiques... Ils laisseront le champ libre à l'initiative des associations et des mouvements d'extrême gauche. L'articulation avec ces divers groupes ne sera pas toujours évidente. CGT et PC connaîtront des conflits virulents avec les gauchistes à propos des objectifs, des terrains d'action privilégiés et des méthodes. Cf. H. Hamon et P. Rotman, *Génération : les années de rêve* (t. i), *Les années de poudre*, (t. ii), Éd. du Seuil, 1987 et 1988 ; « Syndicats-partis de gauche » in : F. BRIOT et G. VERBUNT, *Immigrés dans la crise*, op. cit., pp. 122-133 et Léon Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, op. cit. Cf. les positions : du PC in : A. Vieugot, *Français et immigrés : le combat du PCF*, Éd. sociales, 1975 ; de la CFDT in : F. Pinot, *Les travailleurs dans la lutte de classes*, Éd. du Cerf, 1973 ; du CERES in : « Les travailleurs étrangers dans le front de classe », *Cahiers du CERES*, n° 10, avril 1971, pp. 46-51.

l'usine. Officiellement, par crainte de la division des travailleurs, ils n'accepteront pas de traiter des problèmes spécifiques des OS immigrés ni dans le cadre de l'usine ni dans celui de l'habitat, se refusant ainsi à comprendre et à agir dans le sens de leurs aspirations et revendications. Néanmoins, forts de ces soutiens-tremplins que sont les gauchistes, certains syndicats et groupes politiques, les travailleurs immigrés voient une possibilité de se faire entendre et éventuellement de faire aboutir leurs revendications. Les manifestations, les grèves à répétition et les rencontres-débats, dans les unions locales ou dans les associations, amènent les travailleurs immigrés à mieux analyser les situations et forces en présence, à prendre conscience de leur force collective et aussi des discriminations qu'ils subissent. Dans ce contexte, c'est tout le domaine de la reconnaissance des droits et de l'identité culturelle qui s'ouvre.

Du rejet à l'exclusion : les "inassimilables" et les autres

Fin 1968, la reprise en main gouvernementale assurée, les pouvoirs publics voient avec appréhension se renforcer des convergences nouvelles, intermigrantes d'une part, puis entre migrants et organisations françaises d'autre part, d'autant que la problématique migratoire est en pleine évolution. Le recrutement officiel d'une main-d'œuvre étrangère va sur sa fin. Lui succèdent une réglementation pour stopper son flux et une incitation au retour dans le pays d'origine. Le gouvernement reste sur l'idée que le retour est l'épilogue d'un parcours d'immigration, surtout si ces travailleurs sont jugés inassimilables parce que Maghrébins ou Africains. Des rapports s'élaborent en ce sens. En 1969, le rapport Calvez, adopté par la Commission économique et sociale, sélectionne les populations considérées comme assimilables, celle des pays latins, et celles qui ne le sont pas, Maghrébins et Africains. L'idée d'intégration est lancée. Alors, la barre se place de plus en plus haut pour condamner à l'exclusion et à l'expulsion les immigrés qui ne la franchiraient pas. On en vient peu à peu à l'alignement "assimilationniste", à l'idée des incompatibilités culturelles fondamentales et au critère "matière grise" comme justificatif imposé pour l'immigration¹⁷. Dans ce contexte, paraît une multitude de circulaires et de directives administratives applicables aux étrangers qui, pour les immigrés, tiennent lieu de lois. Il y prédomine la lo-

17. Cf. P. Weil, *Pour une politique de l'immigration juste et efficace*, Éd. Documentation française, 1997.

gique du rejet et de l'exclusion ; les médias évoquent à ce sujet la "politique désastreuse des guichets".

De l'exclusion au racisme

Depuis l'entre-deux-guerres, des thèmes racistes virulents sont alimentés par l'extrême droite, courant xénophobe, nationaliste, qui refait surface dans toute conjoncture de récession. Le Front national, dirigé par Le Pen, en est une résurgence contemporaine. Faute de pouvoir se démarquer aisément de leur collaboration avec le régime de Vichy et de leur antisémitisme des années 30-40, les forces d'extrême droite parviennent au travers de l'OAS (Organisation de l'armée secrète, créée à la fin de la guerre d'Algérie) à se rassembler et à remobiliser un parti ultranationaliste et néo-fasciste. Prioritairement, les immigrés, surtout maghrébins, en feront les frais.

La charte du Front national postule :

– article 9 : « *le transfert et réadaptation dans leur milieu d'origine des Nord-Africains émigrés en métropole* » ;

– article 35 : « *l'unification des mouvements de jeunesse afin de permettre à la jeune génération d'accomplir sa mission historique et nationaliste en Europe et en Afrique* ».

Pour y parvenir, les menaces se multiplient, voire pour les plus forcenés d'entre eux, le terrorisme et les attentats aveugles. En janvier 1962, l'extrême droite commet quarante attentats dans Paris ; au cours des six premiers mois de cette même année, l'OAS est directement responsable de 17 attentats et fusillades en Algérie, causant la mort de 331 personnes dont 9 assassinées dans une clinique.

Suit la fondation d'Occident¹⁸, qui regroupe les ultranationalistes ; on y fait appel à la violence. Occident est dissout en 1968 mais Ordre nouveau prend la relève en 1969. Dans les meetings et la presse – *Minute, Défense de l'Occident* – liée à Ordre nouveau, on regrette officiellement l'échec de l'OAS à Alger ; on prend exemple sur l'apartheid sud-africain. Le gouvernement de l'époque se montre assez complaisant à l'égard de ces groupes ; selon lui, ils permettent d'équilibrer l'extrême gauche. Le décret du 28 juin 1973 dissout pourtant Ordre nouveau. Le communiqué officiel en dit long sur

18. Alain Madelin cofondateur avec Duprat en 1964.

« *cette organisation [qui] entretient des relations étroites avec des groupes néo-facistes ou néo-nazis étrangers [et qui dans] la réunion publique du 21 juin [à la Mutualité] était protégée par deux cents militants environ en tenue de combat, armés et casqués* ».

C'est dans ce cadre précis qu'est créé en 1972 le Front national avec Le Pen comme leader. L'extrême droite formalise peu à peu son expression idéologique, électoraliste et finalement politique. Après nombre d'essais avortés, de réseaux dissous, de groupuscules constamment réinventés avec les mêmes, l'extrême droite va tenter de se doter d'une respectabilité pour prendre pied dans les institutions. Elle réussit à influencer durablement la droite de la droite par des complaisances acceptées de quelques-uns de ses leaders autour de thèmes et pratiques idéologiques suspects. Elle a une triple stratégie :

– regroupement d'étudiants. Ils donneront naissance au GRECE (Groupe de recherche et d'étude pour la civilisation européenne), lequel exalte la race occidentale ; pour la préserver, il faut éviter tout métissage, faire que chaque ethnie reste sur son territoire et battre le rappel des forces irrationnelles pour libérer les énergies latentes de foules en attente de leaders ;

– mise en place d'un syndicat patronal, la CFT (Confédération française du travail), particulièrement pugnace dans les usines Citroën, Chrysler et dans les foyers qui lui sont attachés comme ceux de Poissy ou de Mantes-la-Jolie ; il se montre violent à l'égard des organisations syndicales, CGT et CFDT, et des travailleurs immigrés, surtout maghrébins, qui y adhèrent ;

– implantation de cercles régionaux ciblés, à même d'influer sur l'armée, les grandes écoles...

C'est ainsi que peu à peu le faisceau d'influence de l'extrême droite s'élargit pour atteindre indirectement Giscard d'Estaing et de hauts cadres de l'Administration qui se retrouvent en 1974 au club de l'Horloge, nouveau laboratoire de pensée de l'extrême droite, et dont les fondateurs sont des dissidents du GRECE. Ils vont donner un cadre de référence et de pensée à maints politiques de l'UDF et du PR¹⁹.

19. Giscard sera officiellement soutenu par le GRECE lors des élections présidentielles de 1974. Le développement du FN est assuré par des fidèles issus de multiples courants (OAS, club de l'Horloge, GRECE, Ordre nouveau, mouvements catholiques intégristes comme Scouts Europe-Jeunesse).